

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2014

Pour la cinquième fois de l'année 2014 (la troisième fois pour le nouveau mandat), le conseil municipal de Kruth s'est réuni en séance ordinaire en la mairie le mercredi 28 mai. Treize élus sur les quinze en exercice ont pris part à cette réunion de travail.

Etaient absentes et excusées Mireille BLUNTZER qui avait donné procuration à Karine JUNG et Josiane SIFFERLEN.

La séance a été ouverte à 20h et close à 22h30. Les points qui figuraient à l'ordre du jour ont été débattus et les décisions suivantes ont été prises.

### I – APPROBATION DE LA SEANCE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014

Le compte-rendu affiché en mairie le mercredi 30 avril 2014 concernant la séance du vendredi 25 avril 2014 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

### II – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Les nouveaux rythmes scolaires devront être appliqués dans toutes les écoles maternelles et élémentaires en septembre 2014. Il avait été décidé, après un sondage auprès de tous les parents d'élèves et avec l'avis favorable du conseil d'école, de fixer les horaires comme suit (délibération prise lors de la séance du vendredi 31 janvier 2014) :

	Matin	Après-midi	NAP
Lundi	8h – 11h30	13h30 – 15h15	15h15 – 16h
Mardi	8h – 11h30	13h30 – 15h15	15h15 – 16h
Mercredi	8h45 – 11h45		
Jeudi	8h – 11h30	13h30 – 15h15	15h15 – 16h
Vendredi	8h – 11h30	13h30 – 15h15	15h15 – 16h

Dans ce cas, les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) proposées par les collectivités se situeraient les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h. Durant ces séquences, les enfants pourraient faire des activités culturelles, artistiques, sportives animées par le service périscolaire de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin, avec du personnel qualifié.

Le nouveau ministre de l'éducation nationale a donné la possibilité d'assouplir la semaine de classe en concentrant les nouvelles activités pédagogiques sur une après-midi. Cette solution a été examinée en réunion par les enseignantes, les délégués des parents et les élus le lundi 19 mai dernier. Elle entraînerait d'autres horaires pour la semaine scolaire, à savoir :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h – 11h30	13h30 – 16h
Mardi	8h – 11h30	13h30 – 16h
Mercredi	8h – 10h30	
Jeudi	8h – 11h30	NAP 13h30 – 16h
Vendredi	8h – 11h30	13h30 – 16h

Afin que nous puissions faire le choix des horaires de la semaine scolaire à retenir pour l'année 2014/2015, et connaître les intentions des parents quant à l'inscription des enfants aux NAP, il a été

décidé de demander aux parents de faire part de leurs souhaits en répondant à un sondage. La solution retenue doit être transmise à l'éducation nationale avant le 6 juin 2014.

Afin que l'information soit complète, les précisions suivantes sont apportées :

- Si les NAP se situent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h, le transport scolaire pour Wildenstein quittera Kruth à 15h15 et les enfants participant aux NAP devront être cherchés par les parents à 16h.
- Si les NAP sont concentrées sur une après-midi, ce sera le jeudi. Les horaires de classe seront ceux en place actuellement avec les transports scolaires comme nous les connaissons aujourd'hui. Le mercredi, les enfants auront classe de 8h à 10h30 et un autocar ramènera les enfants à Wildenstein à l'issue des cours.
- Quelle que soit la solution retenue, un enfant participant aux NAP (qui ne sont pas obligatoires) s'engage pour un cycle d'une durée de 6 à 7 semaines et une participation financière pourra être demandée aux parents, en fonction de l'activité proposée. Les activités pourront se dérouler à Kruth ou dans un autre village et si un déplacement est nécessaire, il sera assumé par les parents.

Le retour du sondage a donné les résultats suivants :

	<b>Ecole maternelle</b>	<b>Ecole élémentaire</b>	<b>Total</b>	
Questionnaires envoyés	23	51	74	
Questionnaires en retour	22	47	69	
Solution avec les NAP réparties sur 4 après-midi	2	9	11	16 %
Solution avec les NAP concentrées sur 1 après-midi	19	30	49	71 %
Non réponse	1	8	9	13 %

Compte-tenu de ce résultat, le conseil municipal décide par 12 voix sur quatorze (2 abstentions) de demander, pour l'année scolaire 2014-2015, l'expérimentation de regrouper les activités périscolaires sur une après-midi, soit le jeudi, et donc de retenir les horaires ci-dessus.

Cette demande (qui devra aussi recueillir l'avis du conseil d'école qui se réunira le mardi 3 juin prochain), accompagnée du projet pédagogique élaboré par le service périscolaire de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin, sera transmise aux services de l'éducation nationale pour le vendredi 6 juin 2014.

### **III – TRAVAUX FORESTIERS : COUPES DE BOIS, REFECTION D'ABRIS FORESTIERS**

#### **1. Coupes de bois**

Le long de la Grand'Rue, entre le n° 18 et le n° 30, se situent des maisons d'habitation dont l'arrière donne sur la montagne. A ce niveau, la pente est forte et la forêt est composée de grands arbres, surtout de mélèzes.

Il y a quelques années, une coupe de sécurité a été effectuée, des arbres ont été coupés et laissés sur place pour protéger les maisons des chutes de pierres.

Aujourd'hui, une nouvelle coupe de sécurité est nécessaire sur cette parcelle forestière 31 (parcelle cadastrale 47 de la section 23) afin d'enlever un certain nombre de grands mélèzes qui menacent, en cas de grands vents, des propriétés privées. Il ne s'agira en aucun cas d'une coupe à blanc.

Les élus, après avoir visualisé les lieux, décident à l'unanimité de confier à l'ONF la maîtrise d'œuvre de ces travaux de sécurisation qui nécessiteront :

- la création d'une piste de débarquement,
- la coupe d'arbres sur une surface d'environ 1 ha,
- l'évacuation et la vente des bois.

## 2. Abris forestiers

**L'abri forestier du Hinterbockloch appelé aussi abri du Carbonari** souffre du poids des ans.

Cet abri forestier est situé dans la forêt communale de Kruth et a été réalisé «à l'ancienne» avec le savoir-faire des bûcherons et du chef de triage ONF de Kruth en 1985. Il présente un cachet certain et il est placé sur un des sentiers de randonnée les plus fréquentés du massif du Grand-Ventron. Il figure notamment sur plusieurs documents touristiques.

Aujourd'hui intégré à la réserve naturelle du massif du Grand-Ventron, cet abri forestier, qui mérite d'être conservé, nécessite des travaux de sécurisation et de réfection.

L'Espace Jeunes de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges gestionnaire de la réserve naturelle nationale ont initié et organisé un projet de «chantier jeunes» dont l'objectif est de restaurer cet abri en conservant tout son cachet, en particulier sa toiture en écorce de sapin.

Ce «chantier jeunes» qui associera la section Mulhouse et Crêtes du Club Vosgien et la commune de Kruth est prévu du 7 au 11 juillet 2014.

En appui au «chantier jeunes», la mise en œuvre d'une technicité bien spécifique sera nécessaire. Cette technicité pourra être apportée par M. Jean-Marc ANTOINE bûcheron permanent de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin. En effet la réalisation de la toiture en écorce de sapin présente des difficultés certaines et appelle une organisation minutieuse (sélection de gros sapins avec écorce utilisable, écorçage manuel délicat, stockage, séchage adapté, conditionnement et transport sur le chantier). La mise en place de la toiture s'effectuera avec l'aide des jeunes. Ils procéderont aussi à des travaux de nettoyage sur le chalet et des travaux d'aménagement autour du chalet.

Hormis le temps nécessaire pour ce travail et sa préparation, il sera notamment nécessaire de prévoir le transport des écorces (véhicule communal) et la mise en place d'un échafaudage sécurisé.

Des sapins martelés et prévus en coupe dans la parcelle forestière n° 57 (Frenz) présentent les caractéristiques nécessaires pour la réfection de cet abri. Comme cette parcelle était prévue pour être exploitée en 2015 il est proposé de modifier l'état des coupes en 2014 en inscrivant la parcelle n° 57 en 2014 et en reportant à 2015 la parcelle n° 56 voisine qui était prévue en 2014.

**L'abri forestier des Pionniers** est aussi situé dans le secteur, sur la parcelle 46. Il nécessite quelques travaux extérieurs et intérieurs.

La réfection de la toiture (quelques tuiles à changer) sera réalisée par les ouvriers communaux et lors de ce «chantier jeunes», d'autres améliorations seront apportées :

- brossage de la mousse sur le bardage,
- protection du bardage avec de l'huile de lin,
- entretien des rigoles pour isoler le bois de l'humidité du sol,
- ponçage des tables et bancs.

En conséquence, pour la réalisation de ces opérations touristiques portant sur la sécurisation et la réfection généralisée de l'abri forestier du Hinterbockloch mais aussi sur la rénovation de l'abri des Pionniers, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter un budget prévisionnel de 4 000 € pour l'intervention de personnel forestier de la Communauté de Communes et les besoins annexes énoncés ci-dessus (dans le BP Forêt 2014),

- de modifier l'état des coupes 2014, en inscrivant la parcelle n° 57 en 2014 et en reportant la parcelle n° 56 en 2015.

D'autres dépenses afférentes à ce chantier, qui comporte aussi un volet animation et hébergement pour les jeunes, seront prises en charge par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **IV – MISE EN PLACE D'UN ABRI POUR VEHICULE, AU FRENZ, SUR TERRAIN COMMUNAL**

Les élus prennent connaissance d'un courrier de M. Jean-Pierre MOUROT, habitant 34 Annexe Frenz à Kruth qui demande la mise en place d'un abri pour une voiture sur terrain communal.

Ce dossier a été examiné sur les lieux :

- le samedi 22 février par les élus du précédent mandat,
- le samedi 17 mai par les élus du nouveau mandat.

Un plan visualisant l'implantation souhaitée de l'abri est présenté et le conseil municipal est informé qu'un avis favorable a été émis par la commission Environnement et Travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. Jean-Pierre MOUROT, demeurant 34 Annexe Frenz à Kruth à construire sur la parcelle communale n° 37, section 9 un abri destiné à un véhicule non 4X4. Cette autorisation est accordée sous réserve d'obtenir l'accord écrit de M. François MOUROT, titulaire d'un bail agricole sur cette parcelle. Ce bâtiment sera implanté sur l'emplacement indiqué dans la demande. Il sera fait avec des perches ou des planches et sa couverture sera en tôle verte ou bordeaux. Ses dimensions ne devront pas excéder 7m sur 3m. Il devra être facilement démontable. Les services communaux seront informés du début de la construction pour vérifier l'implantation.

Cette autorisation est annuelle et tacitement reconductible jusqu'à dénonciation d'une des deux parties et se fera dans le cadre des essarts.

#### **V – CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC L'ADAUHR**

La commune a signé en date du 20 mai 2011, pour une durée de 3 ans, la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR à l'ensemble des collectivités territoriales et aux établissements publics.

Cette dernière arrive très prochainement à échéance et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général, dans le cadre d'une mission de service public, une nouvelle proposition de convention est présentée.

Après délibération, cette convention de conseil et d'assistance, qui aura une durée de 3 ans, est acceptée et Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer.

#### **VI – JEUNES POUR VACANCES**

S'agissant d'un nouveau mandat, la question de l'embauche de jeunes du village, pour des travaux durant les congés scolaires, dans le cadre légal des emplois saisonniers est posée.

Ces dernières années, le conseil municipal avait décidé de ne pas procéder à de telles embauches pour plusieurs raisons :

- encadrement insuffisant en période estivale,

- tâches à confier très réduites compte-tenu de la réglementation concernant l'utilisation d'outils,
- rentabilité faible,
- possibilité d'avoir un travail saisonnier auprès du Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein,
- coût salarial mensuel (1 460 € pour 26h/semaine) non négligeable,
- protections individuelles (tenues, équipements) obligatoires.

Les élus, après échange et confrontation des points de vue, décident par 11 voix (3 abstentions) de ne pas proposer, durant les congés d'été, d'emplois saisonniers.

## **VII – DOCUMENTATION SUR LE VILLAGE**

A ce jour, la commune possède trois documents d'informations propres au village qui se présentent sous forme de plaquettes :

- Le plan du village et des sentiers,
- Kruth pratique avec des informations administratives,
- Bienvenue à Kruth avec des photos des manifestations phares.

Ces documents nécessitent une réédition et la discussion porte sur leur renouvellement.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité :

1. De rééditer la plaquette «Plan du village et des sentiers» qui est très demandée par les hébergeurs. Elle sera réactualisée, en y intégrant le sentier menant à l'abri du Strass et l'abri du Sturtz. Le plan du verso sera réduit et quelques photos du village y seront intégrées, si le fichier de base le permet.
2. De rééditer, après réactualisation et avec une nouvelle présentation la plaquette «Kruth pratique» qui est utile, non seulement aux estivants mais aussi aux habitants.
3. De ne pas réimprimer le document d'appel «Bienvenue à Kruth» qui n'est pas très demandé et qui est redondant par rapport aux documents produits par l'Office du Tourisme de la vallée de Saint-Amarin.

La commission Communication et Services à la population est chargée de valider les nouvelles maquettes.

## **VIII – VILLAGE FLEURI**

Chaque année, l'Association de Développement Touristique (ADT) du Haut-Rhin propose à la commune d'adhérer à la «campagne de fleurissement» en vue d'obtenir le label «ville et village fleuri».

Cette inscription, qui est gratuite, permet aussi aux administrés d'être récompensés pour leur action individuelle.

Ces dernières années, aucune suite favorable n'avait été donnée à cette proposition car :

- Le passage du jury est prématuré, avant la période de fleurissement,
- Les critères de notation ne correspondaient pas aux actions de la commune.

Il est rappelé que l'évaluation porte sur :

- La démarche de valorisation (présentation des motivations, stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement)
- L'animation et la promotion de la démarche (actions vers la population, vers les touristes, vers les services municipaux)
- Le patrimoine végétal et le fleurissement (arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols, fleurissement)

- La gestion environnementale et la qualité de l'espace public (actions en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles, de la qualité de l'espace public)
- L'analyse par espace (pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion)
- La visite du jury (organisation de la visite et pertinence du circuit)

Après en avoir délibéré et en tenant compte de l'avis défavorable émis par la commission Communication et Services à la Population lors de sa réunion du lundi 5 mai dernier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à cette campagne de fleurissement pour l'année 2014.

## **IX – FETE DE LA MUSIQUE DU 20 JUIN 2014**

Cette année encore, dans le cadre de la fête de la musique qui est organisée sur le plan national, la musique municipale de Kruth proposera aux villageois une sérénade le vendredi 20 juin 2014, à partir de 19h.

Une buvette, des tartes flambées et des pâtisseries seront à la disposition du public durant le concert.

Par courrier en date du 7 mai 2014, Karen NILLY, présidente, sollicite l'utilisation, pour cette soirée :

- du préau de l'école,
- de la chaufferie,
- des toilettes de l'école élémentaire,
- du garage du camion communal.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord pour ces demandes. Les lieux devront être rendus nettoyés et rangés. Les élus souhaitent que cette fête connaisse un franc succès.

## **X – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Une demande de subvention et une demande de participation sont présentées :

### 1. 10 km du Lac

Suite à la demande faite par l'US Thann Athlétisme en date du 13 mai 2014, cette association sportive aura une subvention de 150 € pour l'organisation de la 22<sup>ème</sup> édition de la course pédestre des 10 km du lac qui se déroulera le samedi 7 juin 2014. Une coupe destinée à un participant sera aussi offerte par la commune.

Quant à l'utilisation des vestiaires et des douches du local du FCK, la commune est favorable, sous réserve de l'accord des responsables du football club que l'US Thann devra solliciter.

### 2. Feu d'artifice du 13 juillet

Chaque année, le Comité d'Animation organise, dans la cour des écoles, la veille de la fête nationale, une manifestation avec défilé aux lampions, bal populaire, feu d'artifice.

Cette année encore, le conseil municipal décide de tirer un feu d'artifice le soir du dimanche 13 juillet 2014. Le devis de l'entreprise BREZAC Artifices, est approuvé pour un montant TTC de 1 880.00 €. Dans ce coût sont compris les feux, le transport, l'assurance et la prestation de 2 artificiers.

Le comité d'animation précise que tous les élus sont invités à prendre part :

- aux préparatifs : les 7 et 8 juillet, à 19h,
- à la fête : le 13 juillet, à 20h30,
- au rangement : le 14 juillet, à 9h,
- au démontage : le lundi 21 juillet, à 19h.

Christophe THEILLER et Richard WELKER seront exclusivement chargés de la surveillance.

Une invitation sera transmise à toutes les associations afin qu'elles mettent au moins une personne à disposition.